

# Règlement

## 4<sup>ème</sup> Démonstration et Parade des Monts D'Arrée Berrien (29)

### 1. ARTICLE 1 – GENERALITES

1.1. Organisateur : Celtic Sport Auto,

La 4<sup>ème</sup> Montée des Monts D'Arrée.

Il s'agit d'une démonstration Parade sur route fermée pour voitures d'époque et/ou de prestige.

1.2. Description de la manifestation :

Cette manifestation est ouverte à tout véhicule immatriculé avant le 31 décembre 1995 ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique ou sportif. Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de **plaisir sans prise de risque inutile, le but étant de rouler en toute sécurité.**

Elle emprunte la D42, entre le lieu-dit « Le Liorzou » et « Treusquilly »

Ce tracé sera fermé à la circulation uniquement par soucis de sécurité par arrêté municipal et préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation.

### 2. ARTICLE 2 – PROGRAMME

- Ouverture des inscriptions : 23/04/2019
- Clôture des inscriptions : 15/06/2019
- Accueil des participants 05/07/2019 à partir de 15h30
- Accueil des participants ne pouvant être présents le vendredi 5 juillet : le 6 juillet de 8h00 à 9h30
- Vérifications Administratives et techniques : 05/07/2019 de 14h00 à 18h00
- Vérifications Administratives et techniques : le 06/07/2019 de 8h00 à 9h30
- Briefing avec les concurrents le 06/07/2019 à 8h45
- Phase d'essais : 06/07/2019 de 9h30 à 12h15
- Pause repas : 06/07/2019 de 12h15 à 13h30
- Phase de démonstration : 06/07/2019 de 13h30 à 16h00
- Apéritif de clôture de la manifestation : 30/06/2018 à 19h30

### 3. ARTICLE 3 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER - CONFORMITÉ – ÉQUIPEMENTS

3.1. Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux deux catégories suivantes :

- Voitures anciennes régulièrement immatriculées **avant le 31/12/1995**
- Voitures anciennes de compétition, uniquement en démonstration

Les véhicules postérieurs et d'exception pourront être admis sur dossier.

Le nombre maximal de véhicule admis à prendre le départ est de **80**.

3.2. Les organisateurs fixent annuellement le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

### 3.3. Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription. Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site

Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

### 3.4. Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront, sur les véhicules engagés, des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- État des pneumatiques qui devront être en bon état (Les pneus « slicks » étant strictement réservés aux véhicules de compétitions)
- Vérifications du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie
- Vérification de l'éclairage, des feux qui devront être en conformité avec le code de la route.
- Présence d'un triangle de signalisation pour les véhicules dépourvus de feux de détresse.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoire pour les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 01/09/1967)
- Une bâche à placer sous le véhicule dans le paddock est demandée (zone protégée Natura 2000)
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la législation de 100 DB.
- Une tenue en coton est demandée

Obligatoire :

Le port du casque et un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible

### 3.5. Examen général du véhicule

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté. A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux sans qu'il puisse être réclamer de dédommagements.

## 4. ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

La journée comportera trois phases :

#### 4.1. Phase de reconnaissance

Cette phase s'étendra de 9h00 à 12h15 le 6 Juillet 2019. Chaque concurrent pourra effectuer une montée de reconnaissance. Cette période a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le parcours

#### 4.2. Phase de démonstration

Cette phase s'étendra de 13h30 à 16h30 le 6 juillet 2019. Chaque concurrent pourra effectuer plusieurs montées de démonstration en fonction du nombre de participants Tout débordement constaté par les commissaires et signaleurs mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de la manifestation, à exclure le ou les concurrents peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours.

#### 4.3. Retour parc fermé

A la fin de chaque montées les concurrents finissent le parcours à vitesse réduites par la D42 et rejoindront le parc concurrents Véhicules historiques par la D769 et la D14 sur le deuxième terrain de foot en herbe situé rue des écoliers. Pour le bon déroulement et la bonne organisation du Week-end Le terrain de foot de la zone artisanal sera réservé aux concurrents et à l'organisation de la course de côte régionale qui se déroulera de dimanche 7 Juillet cet espace sera donc fermé à tout autre véhicule, le vendredi 5 juillet et le matin du samedi 6 juillet 2019

**L'organisation vous remercie par avance de votre compréhension.**

## 5. ARTICLE 5 : PÉNALISATIONS

### 5.1. Départ refusé

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

### 5.2. Exclusion

Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou antisportive.

Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

Falsification des documents de contrôle, etc....

Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les signaleurs (Drapeaux jaune, rouge, bleu...)

Vitesse excessive sur le chemin du départ (50 km h maximum).

## 6. ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS

- Un casque devra obligatoirement être porté par les concurrents.
- Une tenue en coton devra obligatoirement être portée par les concurrents.
- Extincteur fixé, harnais ou ceintures de sécurité sont obligatoires. (Cf. article 3.2).
- Une bâche de protection du sol des hydrocarbure devra obligatoirement être placée sous le véhicule dans le paddock. (Zone protégée).
- Le n° apposé uniquement sur le côté gauche de la voiture sert d'identification pour les spectateurs.

## 7. ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestations. Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

## 8. ARTICLE 8 : PUBLICITÉ SUR LES VOITURES (Hors publicité d'époque)

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celle-ci :

- Ne soient pas de caractères injurieux ou politiques,
- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- Ne doit pas empiéter sur les publicités de l'organisateur n'empêchent pas la visibilité du conducteur à travers les vitres.

## 9. ARTICLE 9 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

9.1. Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

9.2. **AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE** en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

9.3. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, des officiels ou des autres participants.

Tout concurrent bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

## 10. ARTICLE 10 : CIRCULATION – ASSISTANCE

10.1. En cas de panne sur le parcours, si le véhicule présente un danger pour les autres participants, le participant se signale de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse. Les commissaires de piste indiqueront en outre de manière claire, par usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur parcours.

10.2. Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation.

10.3. Les convois seront formés devant le garage Plassard sur la D769 et partiront guidé et précédé par deux motos qui conduiront les concurrents jusqu'au point de départ par le chemin de repli.

10.4. Le véhicule de la direction de course officiera en tant que véhicule ouvreur sur le parcours.

## 11. ARTICLE 11 : ENGAGEMENT

11.1. Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser uniquement à l'adresse ci-dessous : **avant le 15 juin 2019** à l'adresse suivante :

Celtic Sport Auto  
Chez Mr Le Goff Jean Yves  
Route de Douarnenez  
Lieu-dit : Keraël Vian  
29100 Poullan Sur Mer

Le nombre d'engagés est fixé à : **80**.

Le montant des droits d'engagement est fixé à : **80 euros**.

Si engagement reçu avant le 26 Mai 2018 à minuit, remise de 5 euros soit : **75 euros**.

Les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre du Celtic Sport Auto.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les engagements reçus par e-mail ne sont pris en compte qu'après réception des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

11.2. Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme (30%) restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Les droits d'engagement comprennent les numéros de portes et la plaque.

11.3. Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement, **avant le 15 juin 2019 à minuit**, cachet de la poste faisant foi.

Site : [www.celticsportauto.com](http://www.celticsportauto.com)

Mail : [celtic.sport.auto@gmail.com](mailto:celtic.sport.auto@gmail.com)

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRE VEUILLEZ APPELER LE 06 75 70 41 23**

# 4<sup>ème</sup> Montée de Démonstration et Parade des Monts D'Arrée Berrien (29)

## CHARTE DES PARTICIPANTS à la Montée de démonstration.

(A lire et à signer obligatoirement et à joindre au dossier d'engagement)

Les participants à la **4ème montée des Monts D'Arrée**, du samedi 6 juillet 2019, organisée par l'Association **CELTIC SPORT AUTO**, après avoir lu et pris connaissance du règlement, déclarent être totalement informés de la nature festive de cette manifestation qui a pour but un rassemblement convivial de véhicule historique sportifs sans chrono ni classement.

Les participants s'engagent à faire preuve du meilleur fair-play et de respect vis-à-vis de l'organisation, des autres participants et des spectateurs.

Au cours des montées, les participants s'engagent à se laisser dépasser s'ils sont rattrapés par un autre véhicule, une obstruction constatée par les commissaires, les organisateurs ainsi que toute conduite jugée dangereuse par l'organisateur, entraîneront immédiatement l'exclusion du contrevenant de toute le programme de la manifestation, et de ses droits d'engagement restant acquis à l'organisateur.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de la signification des drapeaux utilisée qui peuvent être présentés par les Commissaire répartis tout au long des montées et s'obligent à s'y conformer sans restriction ni réserve.

Compte tenu du caractère festif de ce rassemblement, toute les formes d'accidents de dégradations ou autre incidents causés par les participants aux biens et aux personnes y compris à eux-mêmes seront exclusivement supportés par eux-mêmes.

Les participants reconnaissent par la présente avoir prévenu leur assurance de leur participation à l'événement et avoir pris toutes les dispositions nécessaires vis-à-vis de leur assurance pour que l'organisateur ne puisse jamais être inquiété à ce sujets ni par eux-mêmes, ni par leur ayant droit.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'aucune faute, incident, accidents, dégradation, causés par un participant et ceci tout au long de cette manifestation.

Les participants et leur ayant droit renoncent à poursuivre l'organisateur de toute responsabilités découlant de l'usage de leurs véhicules pour tous dommages corporels ou matériels causés au tiers ou à eux-mêmes dans quelques conditions que ce soit.

Fait à : ..... Le :  
...../...../.....

Véhicule, marque et type : ..... Année du  
véhicule : .....

**Le Conducteur**

Nom et Prénom

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

# 4<sup>ème</sup> Montée de Démonstration et Parade des Monts D'Arrée Berrien (29)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(A lire et à signer obligatoirement et à joindre au dossier d'engagement)

Conducteur :

Nom :

.....  
.....

Prénoms :

.....  
.....

Adresse Complète :

.....  
.....

Email :

.....  
.....

Téléphone :

.....  
.....

Véhicule :

.....  
.....

Marque :

.....  
.....

Type :

.....  
.....

Année :

.....  
.....

Cylindrée :

.....  
.....

Immatriculation :

.....  
.....

Joindre **obligatoirement** les copies : permis de conduire, carte grise, carte assurance.

Double monte autorisée, mais remplir 2 bulletins d'engagements .

Frais d'inscription : **80,00€**

Si inscription reçue avant le **31 Mai 2019** remise de 5€ soit : **75,00€**

**Vérification Technique et Administrative** : Vendredi 5 Juillet de 15h00 à 18h00 ou le samedi 6 Juillet de 08h00 à 09h30  
(Maison du Gouren de Berrien, au fond du terrain de Foot)

Joindre le règlement au bulletin d'engagement à l'ordre du : **Celtic Sport Auto**  
Envoyer l'engagement accompagné du règlement uniquement à l'adresse suivante :

Celtic Sport Auto  
Chez Mr LE GOFF Jean Yves  
Route de Douarnenez  
Keraël Vian  
29100 Poullan sur mer

Avant le samedi 15 juin 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Site : [www.celticsportauto.com](http://www.celticsportauto.com) Mail : celtic.sport.auto@gmail.com Tel : 06.75.70.41.23

**J'atteste** que mon véhicule est conforme aux règles de sécurité.

**Je m'engage** à respecter les règles du code de la route, notamment en ce qui concerne la vitesse.

**J'atteste** avoir pris connaissance du règlement de la montée des monts d'Arrée.

Chaque participant assume sa propre responsabilité.

**Signature :**

*(Précédée de la mention lu et approuvé)*